



## Plan d'urgence et procédure concernant les allergies sévères / EpiPen

L'anaphylaxie est une réaction allergique **grave et soudaine** qui peut entraîner la mort. Dès qu'un auto-injecteur est prescrit par un médecin, c'est que l'élève présente un risque d'anaphylaxie.

Le Collège Stanislas ne peut pas garantir un milieu sans allergène. Afin de réduire tout risque d'exposition accidentelle, nous visons à conscientiser l'ensemble des élèves à l'importance de prévenir les risques liés aux allergies alimentaires. Nous demandons également aux parents leur collaboration afin de ne pas inclure dans la boîte à lunch de leurs enfants des aliments contenant des noix et des arachides, deux des allergènes les plus courants. Votre collaboration est **essentielle** afin de réduire les risques d'exposition à ces deux principaux allergènes.

Nous vous prions de bien vouloir lire et suivre les indications suivantes :

1. **Mettez l'école au courant de l'allergie sévère** de votre enfant **en remplissant obligatoirement un plan d'urgence pour anaphylaxie avec photo couleur** (voir document joint à compléter) **et en le remettant avant la rentrée scolaire ou au plus tard le premier jour d'école le 24 août.**

- au secrétariat du Petit Collège porte 765 Dollard (pour tous les élèves du primaire)
- au registrariat porte 780 Dollard (pour les élèves du secondaire et du collégial)

Une diffusion de l'information à l'infirmierie puis à tous les services concernés sera réalisée.

Pour toute modification en cours d'année, veuillez contacter l'infirmierie directement.

En signant le plan d'urgence, vous consentez à ce que le personnel du Collège administre l'EpiPen à votre enfant en cas de réaction allergique grave.

2. **Réviser avec votre enfant ses connaissances sur les allergies**

Faites en sorte que votre enfant comprenne les facteurs déclenchants qu'il doit éviter et sache reconnaître les symptômes d'une réaction allergique sévère.

3. **Pour les enfants plus jeunes (MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2) :**

Un auto-injecteur EpiPen doit être confié à l'enseignant de votre enfant et un autre EpiPen doit être laissé à l'infirmierie. Lors des sorties, l'enseignant récupère les 2 EpiPen. Les auto-injecteurs doivent être bien identifiés au nom de l'enfant.

4. **Pour les élèves de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup>, Terminale**, votre enfant doit toujours avoir son auto-injecteur EpiPen à portée de main et doit savoir s'en servir. Il doit le garder dans son sac d'école ou son sac à la taille, et non dans son casier. L'auto-injecteur doit être bien identifié à son nom. L'élève doit obligatoirement avoir en main son EpiPen lors des sorties scolaires.

5. **Les parents sont responsables de vérifier la date de péremption** de l'auto-injecteur EpiPen de leur enfant ainsi que de tout auto-injecteur qui serait laissé à l'école. Assurez-vous de le remplacer au besoin.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'équipe de l'infirmierie

514-273-9521 – poste 2289